

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre mars deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 26/02/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Alain FAUCHER.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010-031 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010 DU SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2010-003 du 04 février 2010 sur le Débat d'Orientation Budgétaire du budget du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2010-030 précisant l'affectation du résultat du budget du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président propose le budget primitif 2010 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
25 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Adopte le budget primitif 2010 du SICTOM de la Communauté de Communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
1 286 320,00	1 286 320,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
352 620,00	352 920,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 05 mars 2010

Certifié exécutoire

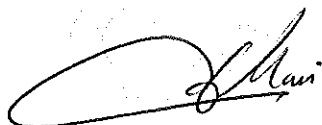
Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le : 10/03/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : vote du budget primitif 2010 du Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

Date de transmission de l'acte : 10/03/2010

Date de réception de l'accusé de réception : 10/03/2010

Numéro de l'acte : 2010-031 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100305-2010-031-DE

Date de décision : 05/03/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers